Rigaud

Infolettre
25 avril 2025

Rivière des Outaouais
Risque accru d'inondations
Dès ce samedi 26 avril 2025

Le **Comité de régularisation de la rivière des Outaouais** met en garde les résidents. Les niveaux d'eau et les débits le long de la rivière des Outaouais sont susceptibles d'augmenter et pourraient dépasser les seuils d'inondation dans certaines zones inondables, en fonction des conditions météorologiques à venir, notamment **une importante perturbation en provenance du Texas combinée à la fonte de neige provenant des parties montagneuses du**

En effet, selon un récent bulletin d'Hydro Météo, une perturbation en provenance du Texas atteindra le lac Michigan vendredi matin puis passera sur le sud du Québec ce samedi 26 avril. Cette trajectoire favorisera des quantités de pluie importantes sur plusieurs bassins, notamment celui de la rivière des Outaouais.

Les résidents sont invités à surveiller les prévisions des conditions de la rivière sur le site Internet de la **Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais** et sur la page de la Ville ci-dessous.

Bien que les quantités de pluie anticipées soient encore incertaines, Hydro Météo estime, en date du 25 avril, entre 20 à 45 mm selon les secteurs entre tard vendredi et dimanche matin.

Le Service de sécurité incendie effectuera la surveillance sur le terrain dès cette fin de semaine.

Le sable est toujours à la disposition des résidents depuis le vendredi 21 mars 2025 à la caserne (7, rue Jules-A.-Desjardins) pour ceux qui en ont ou auront besoin. Une preuve de résidence sera requise. Les résidents doivent apporter leurs sacs. Ces sacs peuvent être achetés dans les quincailleries locales et régionales. Renseignez-vous avant de vous déplacer. Une liste est disponible sur le site Internet de la Ville ci-dessous.

Suivre la Commission de la rivière des Outaouais

Visitez la page dédiée à la crue printannière

La Grande Corvée

REPORTÉE

~~Le samedi 26 avril 2025~~

Au dimanche 27 avril 2026

Beau temps, mauvais temps oui.... **mais**... selon le plus récent bulletin d'Hydro Météo (HM) et les quantités de pluie anticipées en raison d'un système en provenance du Texas, l'équipe a décidé de reporter l'activité au dimanche 27 avril aux mêmes heures, soit de 9 h à midi. Le départ se fera comme prévu aux ateliers municipaux situés au 34, rue de la Coopérative. Le café du citoyen se déroulera aussi sur le terrain ce dimanche.

Tous les bénévoles inscrits ont été, ou seront sous peu, avisés par courriel ou téléphone. En espérant, que les personnes inscrites pourront quand même se joindre à nous.

Vous souhaitez vous joindre à la dernière minute car votre agenda s'est libéré ? Il n'est pas trop tard pour s'inscrire en remplissant le formulaire accessible en cliquant sur la bulle ci-dessous.

Si l'activité devait être annulée à nouveau, l'information sera communiquée au plus tard ce dimanche à 8 h sur la page Facebook et sur la page d'accueil du site Internet (clochette d'avis) et dans les actualités.

d'appartenance, de faire de belles rencontres, de prendre l'air, de faire de l'exercice et d'échanger avec des élus sur le terrain !

S'inscrire pour la Grande corvée ce dimanche 27 avril dès 9 h

---

Transport adapté EXO

En grève le mardi 29 avril 2025

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du transport adapté a avisé exo de la tenue d'une nouvelle journée de grève le mardi 29 avril 2025. Bien que la grève ne concerne pas les chauffeurs, seuls les déplacements pour motifs médicaux seront assurés. En raison du manque d'effectifs, les réservations pour les déplacements non médicaux du 30 avril devront être faites avant le 28 avril à 16 h.

Tous les autres déplacements pour d'autres motifs prévus ce jour-là devront être annulés.

Le service complet de réservation reprendra à compter du 30 avril.

Les clients du transport adapté seront avisés via plusieurs moyens, notamment des courriels ciblés, la page Facebook d'exo et le site web d'exo.

Lire les avis sur leur site Internet

Arrosage
Restrictions en vigueur
Du 1er mai au 1er octobre

Les résidents de Rigaud, comme de nombreux résidents du Québec, dépendent à 100 % de la nappe phréatique pour leur approvisionnement en eau.

Sur les 4 046 propriétés, 36 % sont desservies par le réseau d'aqueduc municipal, soient 1452 propriétés, tandis que le reste est desservi par un puits artésien privé ou un réseau d'aqueduc privé.

Peu importe le mode de pompage, que les résidents paient une taxe à la ville, une taxe à un exploitant privé ou les frais de construction d'un puits artésien, **les résidents partagent tous la même eau souterraine**. La quantité de cette eau souterraine est tributaire des conditions météorologiques : l'absence de précipitations (neige, pluie), la sécheresse et les inondations ont

Lorsque le sol est gelé, ou que la pluie est torrentielle, l'eau percole vers les cours d'eau et ne profite réellement qu'à la végétation en surface. De plus, au printemps et en été, en raison de la chaleur, une bonne partie de l'eau de pluie s'évapore et est encore grandement sollicitée par la végétation de surface, réduisant ainsi sa capacité à rejoindre la nappe souterraine. **D'ailleurs, l'eau peut prendre de nombreux jours, voire des mois avant de l'atteindre selon sa profondeur.** Pour cette raison, il est essentiel de règlementer son utilisation, surtout en période estivale.

Bien que le Règlement no. 297-2011 s'applique uniquement aux propriétés raccordées au réseau d'aqueduc municipal du 1er mai au 1er octobre de chaque année, **tous les résidents sont invités à faire preuve de sagesse dans l'utilisation extérieure de l'eau** qu'elle soit traitée par la ville, par un réseau privé ou en provenance d'un puits privé, **pour protéger nos réserves souterraines communes et ainsi assurer l'approvisionnement de nos besoins essentiels (boire, cuisiner, se laver) et notre protection incendie.**

La réduction de notre consommation d'eau potable permet de diminuer les volumes d'eaux à traiter à l'usine, d'économiser l'énergie et les produits utilisés pour la rendre potable et les coûts associés au traitement.

Lorsque les volumes d'eau augmentent en raison de l'utilisation extérieure estivale (remplissage de piscines, arrosage excessif) et ce, au-delà de la capacité de traiter l'eau à l'usine et de l'emmagasiner dans les réservoirs pour la consommation et la protection contre les incendies, **une interdiction** partielle ou complète **d'utilisation extérieure de l'eau est alors décrétée.**

Vous ne connaissez pas le règlement ? Prenez-en connaissance pour ne pas recevoir une visite surprise de l'inspecteur.

Consultez le feuillet résumant le règlement

Consultez le règlement intégral

Apprenez-en davantage sur l'eau potable à Rigaud

Récupérateur d’eau de pluie

Subvention aux résidents

Vous souhaitez garantir vos propres réserves d’eau pour arroser votre jardin en période de sécheresse ou d’interdiction partielle ou complète d’arrosage ? Sachez que la Ville rembourse jusqu’à un maximum de 50 $ par adresse pour l’achat d’un récupérateur d’eau de pluie d’une capacité minimale de 150 litres, destiné à un usage domestique et installé sous une gouttière.

Renseignez-vous sur les conditions à respecter, remplissez le formulaire, joignez votre facture et soumettez le tout rapidement pour obtenir votre remboursement, puisque l’aide est accordée en fonction de la disponibilité des fonds réservés pour le programme pour l’année en cours.

Comment réclamer un remboursement pour l’achat d’un récupérateur

Puits privés (artésiens)

Faire analyser la qualité de l’eau

Les propriétaires approvisionnés en eau par un puits privé ont la responsabilité de s'assurer que leur eau est potable. La seule façon d'en assurer la qualité est de la faire analyser régulièrement par un laboratoire accrédité et le printemps est un bon moment !

Liste des laboratoires accrédités par le gouvernement

Information et dépliant sur la qualité de l’eau d'un puits

Règlement et permis pour la captation de l'eau

Taxes municipales
(2e versement)
Le samedi 10 mai 2025

Le **2e versement** est dû le **samedi 10 mai 2025**. Il doit avoir été reçu au plus tard avant la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville le lundi 12 mai 2025.

Les résidents peuvent effectuer leur paiement de plusieurs façons, notamment à partir de leur compte bancaire, en personne à l'hôtel de ville (par chèque, en comptant, par carte de débit, les cartes de crédit n'étant pas acceptées) ou en déposant leur chèque dans la boîte aux lettres extérieure. La date de réception d'un chèque à l'hôtel de ville est la date de réception officielle (estampe) et non la date d'affranchissement du timbre-poste.

Le 3e versement sera dû le jeudi 10 juillet 2025.

Tout sur le compte de taxes

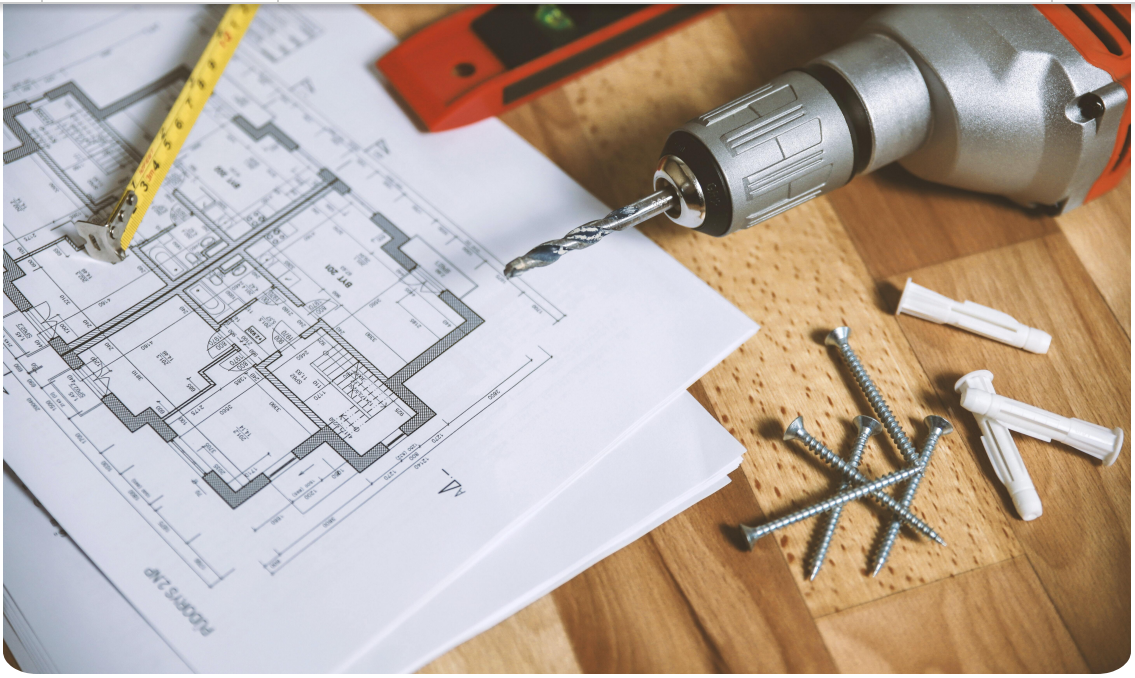

Obtention d'un permis
Bien préparer son dossier
Pour réduire les délais

Le printemps arrivé, plusieurs planifient déjà des travaux. L'obtention PRÉALABLE d'un permis, ou d'un certificat d'autorisation, est requise AVANT :

- D'entamer certains travaux, notamment de rénovations, de construction, d'installation de structures et d'aménagement de terrains
- De retenir les services d'un entrepreneur ou de conclure un contrat
- De commander ou d'acheter les matériaux ou une installation (pour éviter des pertes financières)
- De réserver une date avec votre fournisseur

Pour réduire les délais de traitement, il est important :

- **De bien étoffer** votre dossier avant de le présenter en remplissant le formulaire spécifique à votre demande (selon le type de permis requis)
- **De fournir toutes les informations** demandées qui permettront à l'inspecteur de vérifier le respect des normes prescrites pour le projet. La simple omission d'un document exigé, ou même l'absence d'une signature, oblige celui ou celle qui examine votre demande à multiplier les interrogations et les échanges « ping-pong » avec vous (courriels, messages, retour d'appels)
- **De le signer** pour officialiser la demande

transmettre une demande incomplète.

- **De le transmettre** uniquement à urbanisme@ville.rigaud.qc.ca

Les demandes sont traitées selon la règle du premier arrivé, premier servi.

Pourquoi les permis et certificats sont-ils requis ? Pour…

- Assurer le respect des normes, de la règlementation en vigueur (municipale et à l'occasion provinciale) et valider tout droit acquis.
- Protéger votre investissement, éviter les pertes financières, le démantèlement ou la désinstallation de structures ou de travaux.
- Mettre votre dossier de propriété à jour (qui assure sa conformité lors d'une vente ou d'une réclamation par exemple).

Pour connaître ce qui requiert un permis ou un certificat

Clinique de micropuçage

Ce samedi 26 avril 2025

30 à l'adresse 460, chemin de la Grande Ligne (Animo-Nourri) au coût de 35 $ pour un chien ou pour un chat, ou de 65 $ pour 2. Les propriétaires doivent obligatoirement tenir leur animal en laisse ou dans un transporteur. **Une fois muni de sa micropuce, votre animal bénéficie de la gratuité pour sa médaille municipale !** La médaille peut être obtenue en ligne, en personne au comptoir d'accueil de l'hôtel de ville (106, rue Saint-Viateur) aux heures d'ouverture ou par la poste en remplissant un formulaire disponible sur le site Internet de la Ville en cliquant sur la bulle ci-dessous.

Vous avez des questions sur la clinique ? Contactez *Pat et Moustach* au 450 451-4828 ou 514 513-6766. Pour des réponses à vos questions concernant les médailles municipales, contactez le comptoir d'accueil de l'hôtel de ville au 450 451-0869, poste 0.

Achat, renouvellement et remplacement d'une médaille

Obtenir une médaille en ligne pour son animal

Semaine de l'action bénévole

Du 27 avril au 3 mai 2025

engagement et leur dévouement, contribuent à améliorer la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens. De nombreux secteurs d'activités bénéficient de leur présence, notamment les organismes communautaires, les organismes sportifs et culturels, et les services municipaux lors d'activités et de célébrations, notamment lors de la Fête nationale, de la Grande Corvée, du festival Glisse et Réglisse, de la Journée écocitoyenne, et de la Fête de l'Halloween. Sans eux, notre communauté ne pourrait s'épanouir aussi pleinement ! **Un GRAND MERCI pour cette générosité** !

Vous n'avez pas encore bénévolé ? Vous souhaitez contribuer à la mission d'un organisme de chez nous ? Renseignez-vous auprès d'eux en consultant le répertoire des organismes reconnus de Rigaud ci-dessous. Plusieurs sont à la recherche de bénévoles et de relève !

Répertoire des organismes de Rigaud

Je bénévole.ca

À propos de la semaine de l'action bénévole

Vous êtes le parent d'un enfant âgé entre 5* et 12 ans vivant avec une incapacité et l'avez inscrit au programme d'accompagnement ? Sachez que **vous devez AUSSI l'inscrire au camp de jour**. Le fait d'être admis au programme ne permet pas à l'équipe de choisir les semaines auxquelles vous souhaitez inscrire votre enfant.

Si vous n'avez toujours pas rempli votre demande d'accès au programme d'accompagnement vous devez le faire rapidement et ce, avant le vendredi 16 mai 2025, pour permettre à l'équipe d'embaucher le personnel requis et de jumeler les intervenants avec les particularités de chaque enfant.

L'inscription au camp de jour est en cours depuis le 7 avril pour les résidents et le 14 avril pour les non-résidents. Ne tardez pas pour assurer votre place.

Le coût par semaine de 5 jours pour les résidents varie entre 87 $ et 108 $ et entre 144 $ et 179 $ pour les non-résidents, selon si vous souhaitez retenir le service de garde.

**âge calculé au 30 septembre 2025 et dont la résidence principale est située à Rigaud, à Pointe-Fortune et à Très-Saint-Rédempteur*

Tout sur le programme et ouvrir un dossier

À propos du camp de jour et s'inscrire

Souper et soirée dansante

Le samedi 10 mai 2025

Les membres du Club de l'Âge d'Or de Sainte-Madeleine-de-Rigaud sont invités à leur dernière rencontre avant les vacances estivales : un souper suivi d'une soirée dansante, le samedi 10 mai dès 16 h, à la salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur (10, rue Saint-Jean-Baptiste Est). Au programme : repas, danse et beaux moments de partage.

Réservez votre place avant le dimanche 4 mai prochain.

Pour connaître tous les détails de la soirée

Repas partagés et bingo

Le jeudi 15 mai 2025

Que vous soyez résident ou non, soyez des nôtres pour notre dernier rendez-vous avant la pause estivale. Venez partager un bon repas, rencontrer de nouvelles personnes et tenter votre chance à notre incontournable bingo.

L'événement aura lieu le **jeudi 15 mai dès 11 h** à la **salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur** (10, rue Saint-Jean-Baptiste Est). Le coût est de **18 $**, payable en argent comptant sur place. **Réservez dès maintenant**, les places sont limitées !

Pour en savoir plus sur l'activité et vous inscrire

Formation – moi, je garde !
Organisé par le Club Optimiste Rigaud
Le samedi 17 mai 2025

Tu as 11 ans (ou plus) et tu veux impressionner les parents du quartier et apprendre à gérer les tout-petits sans (trop) de chaos ? Notre cours de gardien averti, c'est LE plan ! On t'apprend à calmer une crise de larmes en 2 temps 3 mouvements, à faire des jeux sans transformer le salon en champ de bataille, et à réagir comme un(e) pro en cas d'urgence. Bonus : tu gagnes la confiance des parents *et* un petit revenu.

Inscris-toi avant le vendredi 9 mai 2025 à cette formation offerte par Formation Langevin prévue le **samedi 17 mai de 8 h à 16 h** à la salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur (10, rue Saint-Jean-Baptiste Est).

Des frais de 45 $ sont exigés au moment de l'inscription. Si tu réussis la formation, les frais d'inscription seront remboursés par le Club Optimiste Rigaud.

Pour tous les détails ou t'inscrire, consulte notre site Internet

Réussir ses photos avec son téléphone
Conférence de Michel Proulx
Le samedi 24 mai 2025

On dit que le meilleur appareil photo est celui que l'on a avec soi. Encore faut-il savoir l'utiliser, surtout quand on veut capturer de magnifiques souvenirs de vacances et de voyage. Les smartphones Android et iPhone, de plus en plus performants, permettent de prendre des photos de qualité, de les retoucher et de les partager facilement.

Ce cours de photo, à la fois pratique et inspirant, est destiné aux personnes de 15 à 99 ans. Il vous permettra de découvrir les techniques de composition, quel que soit votre appareil, et d'améliorer vos clichés. Rejoignez-nous le samedi 24 mai, de 13 h à 15 h, à la salle Polyvalente de la bibliothèque (102, rue Saint-Pierre). Le formateur Michel Proulx vous offrira une conférence visuelle et répondra à toutes vos questions.

Le cours est **gratuit, mais l'inscription est obligatoire** soit en ligne, par téléphone au 450 451-0869 au poste 260 ou au comptoir des prêts aux heures d'ouverture.

Inscription en ligne (Sport-plus)

Pour en apprendre davantage sur la conférence

Collecte de branches
Le mardi 6 mai 2025
Inscription OBLIGATOIRE
avant midi le lundi 5 mai 2025

La 1ère collecte de branches de 2025 aura lieu le mardi 6 mai 2025. Pour y participer, il est OBLIGATOIRE de s'inscrire **avant MIDI le lundi 5 mai 2025** et de fournir vos prénom, nom, no. de téléphone et adresse soit soit par courriel ci-dessous ou par téléphone au 450 451-0869, poste 200. Vous devrez respecter les consignes pour participer. Selon les priorités sur le terrain, la collecte peut se prolonger sur plusieurs semaines. Merci de votre patience ! Si vous manquez cette collecte, **la prochaine a lieu le mardi 3 juin 2025.**

S'inscrire par courriel pour la collecte

Tout sur la collecte de branches

Collecte de feuilles

Le mercredi 7 mai 2025

La 1ère collecte de feuilles du printemps, sans inscription, débutera le mercredi 7 mai. En raison du nombre de sacs mis à la rue, la collecte pourrait se prolonger sur plusieurs jours. Les matières acceptées sont les mêmes que celles acceptées dans le bac brun. Les contenants acceptés seront : le bac brun de 240 L; les sacs en papier compostable (uniquement, aucun plastique) et les contenants réutilisables. **La 2e et DERNIÈRE collecte du printemps aura lieu dès le mercredi 28 mai.** Les sacs ne seront plus ramassés après cette date. Par la suite, vous êtes invités à profiter de votre bac brun de 240 litres chaque semaine.

Tout sur les collectes ponctuelles de résidus verts

Lames déchiqueteuses
Subvention municipale

Saviez-vous que la Ville accorde une aide financière sous forme de remboursement du coût d'achat d'un ensemble de lames déchiqueteuses destinées à un usage domestique, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 20 $ pour une tondeuse (l'achat d'une tondeuse n'est pas admissible), de 50 $ pour un tracteur, par période de 5 ans et par adresse ? Pourquoi ne pas en profiter !

Renseignez-vous sur les subventions de lames déchiqueteuses

Abris d’auto, de portique et de vestibule saisonnier

Retrait au plus tard le jeudi 1er mai 2025

Cette année, le retrait des abris saisonniers devra se faire au plus tard le jeudi 1er mai 2025.

Tout sur les abris d’autos saisonniers

Tout sur les abris de portique et de vestibule saisonniers

La Ville cherche à combler les postes ci-dessous. Visitez la section *Carrières et emplois* du site Internet de la ville.

Chef de division - finances et trésorerie
(Direction générale)

Technicien en urbanisme - emplois d'été
(Division de l'urbanisme)

L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Visitez la page carrières et emplois

Marché de Noël 2025
Les samedi 13 et dimanche 14 décembre 2025
Soumettez votre candidature dès le jeudi 1er mai 2025

Vous êtes un artisan ou un producteur et souhaitez mettre en vitrine vos produits auprès de la clientèle de Rigaud et ses environs ? Alors, il est temps de préparer votre candidature et de la soumettre en ligne **dès le jeudi 1er mai et, au plus tard le vendredi 1er août 2025** afin qu'elle soit évaluée par le comité de sélection. L'originalité, la qualité et la diversité des produits figurent parmi les critères évalués. Si votre candidature est retenue, vous recrevez une confirmation par courriel **au plus tard le vendredi 22 août 2025.** Si vous êtes sélectionné vous devrez vous commettre à participer les 2 jours et acquitter le frais unique de 50 $ pour la location de votre table.

En 2024, ce sont près de **750 visiteurs** qui ont franchi les portes de la salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur situé au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est pour découvrir les superbes produits locaux et régionaux. En 2025, l'expérience festive sera renouvelée à la même adresse.

Soumettre sa candidature en remplissant le formulaire le 1er mai

Journée écocitoyenne
Et marché local
Le samedi 10 mai 2025

De retour cette année, la Journée écocitoyenne offrira à tous les résidents, petits et grands, l'occasion de faire le **plein sans frais** de **fines herbes** (gracieuseté des Pouces verts du Collège Bourget ci-dessous), de **plantes**, de **semis d'arbres** et **d'échanger leurs vivaces**. C'est un rendez-vous à ne pas manquer le samedi 10 mai de 9 h à 12 h sur le parvis de l'hôtel de ville situé au 106, rue Saint-Viateur.

Apportez :

- Votre preuve d'identité et de résidence (adresse)
- Vos contenants et vos pelles pour récupérer les 340 litres de compost auquel votre ménage a droit, compost qui est d'ailleurs le fruit de vos efforts de compostage dans votre bac brun !
- Vos vivaces et autres plantes que vous souhaitez échanger avec les autres membres de la communauté, et votre sourire !

De plus, le marché local sera sur place !
Alors, apportez vos sacs pour faire le plein de produits locaux !

À propos de la Journée écocitoyenne

Quelqu'un a partagé cette infolettre avec vous ?
Le contenu vous intéresse ?
Abonnez-vous !

Pour s'abonner aux infolettres

© 2025, Tous droits réservés.

Notre adresse postale :
Ville de Rigaud 106 Rue St Viateur Rigaud, QC J0P 1P0 Canada

Mettre à jour vos préférences ou se désinscrire.